

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SHAREN COMEAU	Numéro de permis 2015890	Date d'inspection Le 10 août 2021	
Nom de l'établissement Garderie la Coccinelle		Numéro de téléphone (506) 899-0673	
Adresse 50 rue Gilbert-Finn Dieppe NB E1A 8L4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'Exploitante avait informé l'Inspectrice qu'elle serait en vacances du 26 juillet au 9 août 2021. Lorsque l'Inspectrice s'est présentée pour compléter l'inspection de suivi, la garderie était fermée pour la journée et aucun enfant était sur les lieux. L'Exploitante doit communiquer toute fermeture ou prolongement de congé à la Mentor en assurance en qualité.

L'Inspectrice se rendra sur les lieux à une date ultérieure.

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 août 2021

Date

original signé par
Sharen Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 août 2021

Date